

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 6 avril au regard de la situation sanitaire et de la nécessité de locaux adaptés, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean-Pierre LARIBE, Philippe ARNAUD, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Mathieu ROUGERY, Brigitte LEGROS, Jean-Paul GAUTHE, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procuration : Rose-Marie CAVARROT donne procuration à Yolande BELGACEM,
Guy SCHMITTZEHE donne procuration à Ghislaine DUBOST
Laura CRINON donne procuration à Dominique CAYRE,
Sabrina CAREME donne procuration à Philippe ARNAUD.

Absents excusés : Marie-Gentil GOURAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Nadine Chastaing

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Provisions pour risques et charges exceptionnels – éco-lotissement La Michoune.

Les conseillers municipaux donnent leur accord.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2021

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Sans objet

DELIBERATIONS :

Provisions pour risques et charges exceptionnels – éco-lotissement La Michoune

Monsieur le Maire explique qu'en vertu du principe comptable de prudence, une collectivité peut comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Dans ce cadre, il convient de constituer une provision lorsqu'apparaît un risque pour la collectivité.

Ce risque est issu du budget Eco-lotissement La Michoune, qui sera déficitaire et devra à la clôture de celui-ci être intégré au budget principal, comme cela est souvent le cas dans ce genre d'opération.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de commencer à provisionner ce risque sur l'exercice budgétaire 2021, de provisionner ce risque annuellement et en fonction des capacités du budget principal.

Il précise également qu'un suivi de ces provisions sera mis en place pour comptabiliser d'une part les provisions et d'autre part le déficit envisagé.

Pour l'exercice 2021, les éléments budgétaires le permettant, il est proposé d'inscrire une provision à hauteur de 120 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'inscrire au compte 6875 le montant de 120 000 €, au budget prévisionnel du budget principal de 2021.

Vote pour : 18 (14+4 procurations) contre : abstention

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 30 mai 2018 portant projet de création d'une commune nouvelle par les communes de Beaulieu-sur-Dordogne et de Brivezac, il avait été décidé de façon unanime par les conseils municipaux respectifs en matière de dispositions fiscales :

- D'appliquer un taux unique dès la réalisation de la commune nouvelle soit en 2019 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière pour les propriétés non bâties
- De lisser le taux de la taxe foncière bâtie, le lissage se faisant sur une période de 7 ans.

Il explique par ailleurs les points suivants :

1°) **Le taux de taxe d'habitation : TH, (qui est encore utilisé pour la TH sur les résidences secondaires et éventuellement pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants) est gelé par la loi jusqu'en 2023. Il ne peut donc pas être modifié et il n'est pas utile de le voter.**

2°) **Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : TFPB voté en 2021 doit intégrer le taux de TFPB départemental de 2020 (21,35%)**. Par conséquent, le taux de référence 2021 de TFPB communal est la somme du taux communal 2020 et des 21.35% du taux départemental 2020.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, émis par le Directeur Départemental des Finances Publiques, il est proposé de voter au titre de l'exercice budgétaire 2021 les taux d'imposition comme indiqués ci-dessous :

- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties** : 40.37% (21.35% : taux départemental 2020 de TFPB + 19.02% : taux communal de TFPB, identique à celui de 2020)
- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 123.64%.

Vote pour : 18 (14+4 procurations) contre : abstention

Subventions aux associations – Attributions 2021

Au vu des demandes de subvention présentées par les associations et de la complétude des dossiers de demande, il est proposé de leur attribuer une subvention comme indiqué ci-dessous :

LES AMIS DE LA BDP DE LA CORREZE	100,00
BRIVEZAC INITIATIVES	800,00
LOISIRS ET GYMNASTIQUE BRIVEZACOISE	300,00
LE CHŒUR DE BEAULIEU	600,00
CLUB DE BRIDGE	600,00
CLUB SUBA CAUSSE	300,00
FNACA	200,00
COMITE QUARTIER DE LA CHAPELLE	300,00
D D E N	50,00

PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL	100,00
SOCIETE DE CHASSE BEAULIEU	250,00
SOCIETE DE CHASSE BRIVEZAC	250,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CORREZE	200,00
HARMONIE BEAULIEU-VAYRAC : Le Réveil Bellocois	1 000,00
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS CORREZE	100,00
DONNEURS DE SANG	200,00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE VALORISATION ET DECOUVERTE DU PAYS BELLOCOIS	1 500,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00
TETES BLANCHES IDEES VERTES	300,00
BEAULIEU CLUB AUTOMOBILE	500,00
USB BEAULIEU RUGBY	2 200,00
US BEAULIEU BASKET	1 500,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 200,00
FOYER SOCI CULTUREL COLLEGE	900,00
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE BEAULIEU	1 160,00
ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES (Beaulieu)	600,00
ECOLE DE MUSIQUE ACCORDS BEAULIEU	1 000,00
DIVERS	16 990,00
TOTAL	33 500,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations selon les modalités ci-dessus.

Vote pour : 18 (14+4 procurations) contre : abstention :

Budget primitif 2021 – Budget général

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après avoir pris connaissance du détail des subventions versées aux associations,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

BP 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	529 170,00	13	Atténuations de charges	18 000,00
012	Charges de personnel	678 100,00	70	Produits des services	89 000,00
014	Atténuation de produits	0,00	73	Impôts et taxes	868 813,00
65	Autres charges gestion courante	140 500,00	74	Dotations et participations	462 504,00
66	Charges financières	40 304,00	75	Autres produits de gestion courante	59 100,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	77	Produits exceptionnels	7 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	120 000,00			
022	Charges imprévues	20 032,48			
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	69 945,92	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
023	Virement à la section d'investissement	629 626,27	R002	Résultat reporté	667 761,67
		2 232 678,67			2 232 678,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	685 812,29
21	Immobilisations corporelles	249 996,40	16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	896 217,97	10	Dotations Fonds divers Réserves (- 1068)	81 000,00
10	Dotations, fonds divers réserves		1068	Dotations Fonds divers Réserves	
			165	Dépôts et cautionnement reçus	3 000,00
			20	Immobilisations incorporelles	
16	Remboursement d'emprunts	173 000,00	21	Immobilisations corporelles	
165	Dépôts et cautionnement reçus		024	Produits de cession	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 945,92
041	Opérations patrimoniales	9 792,00	041	Opérations patrimoniales	9 792,00
D001	Solde d'exécution reporté (Déficit)	190 170,11	021	Virement de la section de fonctionnement	629 626,27
		1 579 176,48			1 579 176,48

Vote pour :18 (14+4 procurations) contre : abstention :

Budget primitif 2021– Budget Ecolotissement de la Michoune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT LA MICHOUNE – 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	Intitulé	Observations	Montant	article	contrôle	Intitulé	Observations	Montant
6015	011	terrains à aménager	achat de terrains	0,00 €	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	20 000,00 €
6045	011	études, prestations de service	maitrise d'œuvre, géomètre, notaire	20 000,00 €					
605	011	travaux		200 000,00 €	7133	042	variation en cours de production		486 165,07 €
608	011	frais accessoires	frais d'acquisition	0,00 €					
			indemnité propriétaire		71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	99 499,73 €
	043		commission sur emprunt					(par D 3555)	
			transfert intérêts emprunt	0,00 €					
71355	042	variation en cours	reprise stock initial	99 499,73 €	774	77	subvention exceptionnelle	subv. budget principal ou CG	0,00 €
7133	042	de production	en début d'année (par C 335)	286 165,07 €				reserve parlementaire	
			<i>Sous-Total (coût de production)</i>	605 664,80 €				Sub CD 19 + DSIL	
658	65		reliquat TVA	5,00 €	758	77		reliquat TVA	5,00 €
6522	65	reversement commune		0,00 €	7788				0,00 €
6611	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00 €
71355	011	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	0,00 €					
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	0,00 €
022	022	dépenses imprévues							
			TOTAL	605 669,80 €				TOTAL	605 669,80 €

INVESTISSEMENT

				0,00 €					585 664,80 €
16874	16	dette	remboursement avance commune		1641	16	emprunt		
					1687	16	avance commune		0,00 €
					3351	040	en cours de prod° - terrains	reprise stock initial	99 499,73 €
3351	040	travaux en cours	terrains	99 499,73 €	3354	040	en cours de prod° - Etudes	reprise stock initial	
3354	040	travaux en cours	études, prest. serv	0,00 €					
3355	040	travaux en cours	travaux	486 165,07 €	3355	040	en cours de prod° - travaux	idem	286 165,07 €
33581	040	travaux en cours	frais accessoires		33581	040	en cours de prod° - frais accés	idem	
33586	040	travaux en cours	frais financiers	0,00 €	33586	040	en cours de prod° - frais financ	idem	
			en fin d'année (par C 7133)						
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	0,00 €	3555	010	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (par D 71355)	0,00 €
001	001	résultat inv. reporté	déficit	385 664,80 €	001	001	résultat inv. reporté	excédent	0,00 €
			TOTAL	971 329,60 €				TOTAL	971 329,60 €

Vote pour : 18 (14+4 procurations)

contre :

abstention :

Budget primitif 2021 – Budget du lotissement du Rétaillou

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

LOTISSEMENT DU RETAILLOU 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	Intitulé	Observations	Montant	article	contrôle	Intitulé	Observations	Montant
6015	011	terrains à aménager	achat de terrains	0,00 €	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	20 000,00 €
6045	011	études, prestations de service	maîtrise d'œuvre, géomètre, notaire,	0,00 €	7133	042	variation en cours de production		0,00 €
605	011	travaux	voirie, VRD ...	10 000,00 €					
608	011	frais accessoires	frais d'acquisit°	20 000,00 €	7133	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)	126 492,29 €
	043		indemnité propriétaire	0,00 €					
7133	042	variation en cours de production	commission sur emprunt	116 492,29 €	774	77	subvention exceptionnelle		0,00 €
			transfert intérêts emprunt	0,00 €					
			reprise stock initial en début d'année (par C 335)	0,00 €					
			<i>Sous-Total (coût de production)</i>	<i>146 492,29 €</i>					
658	65		reliquat TVA	5,00 €	758	77		reliquat TVA	5,00 €
6522	65	versement commune		0,00 €					
6611	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00 €
71355	011	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	0,00 €					
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	0,00 €
022	022	dépenses imprévues							
			TOTAL	146 497,29 €				TOTAL	146 497,29 €

INVESTISSEMENT

				0,00 €	1641	16	emprunt		126 492,29 €
16874	16	dette	remboursement avance commune		1687	16	avance commune		
					3351	040	en cours de prod° - terrains	reprise stock initial	0,00 €
3351	040	travaux en cours	terrains	0,00 €	3354	040	en cours de prod° - Etudes	reprise stock initial	0,00 €
3354	040	travaux en cours	études, prest. serv	0,00 €					
3355	040	travaux en cours	travaux	126 492,29 €	3355	040	en cours de prod° - travaux	idem	116 492,29 €
33581	040	travaux en cours	frais accessoires		33581	040	en cours de prod° - frais acces	idem	
33586	040	travaux en cours	frais financiers	0,00 €	33586	040	en cours de prod° - frais financ	idem	
			en fin d'année (par C 7133)						
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	0,00 €	3555	010	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (par D 71355)	0,00 €
001	001	résultat inv. reporté	déficit	116 492,29 €	001	001	résultat inv. reporté	excédent	0,00 €
			TOTAL	242 984,58 €				TOTAL	242 984,58 €

Vote pour : 18 (14+4 procurations) contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

- **Eco lotissement La Michoune :** comme annoncé lors du dernier conseil municipal du 30 mars, le premier escalier a bien été posé et les opérations de bornage seront bien réalisées jeudi 15 avril 2021.
- **Voirie communale :** le fauchage des bas-côtés des voies communales sera réalisé dans le prochains jours en préambule du fauchage des talus, réalisé par la communauté de communes.
- **Aire de camping-car :** les travaux pour l'installation de 3 nouvelles bornes électriques (4 branchements par borne) vont être réalisés en régie : tranchées, passage des gaines, etc Les bornes seront mises en place et raccordées par le prestataire Quantum Systemes qui a déjà installé la borne centrale et les autres bornes électriques.
- **Auberge de Jeunesse :** Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'auberge de jeunesse va changer de mode de gestion. L'auberge de Beaulieu-sur-Dordogne ne sera plus géré sous forme associative départementale, elle sera rattachée au réseau national des Auberges de Jeunesse de France. Des échanges ont déjà eu lieu à ce propos.
- **Propreté de la ville :** Un débat est engagé sur les incivilités : déjections canines, sacs poubelles laissés à l'abandon. Certains élus souhaiteraient l'installation de plus de corbeilles à papier, d'autres font remarquer que ces corbeilles à papier sont souvent utilisées pour y déposer des ordures ménagères et parfois de dépôts sauvages.

- **Passerelle des Aubarèdes** : le panneau de signalisation coté Beaulieu « interdit au vélo et moto » est arraché. L'information sera remontée à la communauté de communes qui est en charge de la gestion et de la sécurité de la passerelle.
- **Association des commerçants** : L'Assemblée Générale de l'association des commerçants aura lieu le jeudi 22 avril 2021 à 13H, salle du Bessol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.